



CHARTRE DE PARTENARIAT

Entre

l'ALFM (association des Anciens des Lycées Français du Monde),

l'ALFBXL (Association des Anciens du Lycée Français de Bruxelles)

et le LFJM (Lycée Français Jean Monnet de Bruxelles)



CHARTRE DE PARTENARIAT

Afin de concrétiser les liens entre l'ALFM (association des Anciens des Lycées Français du Monde), l'ALFBXL (association des Anciens du Lycée Français de Bruxelles) et le Lycée Français Jean Monnet de Bruxelles, il a été établi la présente charte précisant le rôle de chacun dans la construction et le fonctionnement du réseau mondial des anciens élèves de l'enseignement français à l'étranger.

Par cette charte :

ALFM déclare :

- formaliser ses relations avec ALFBXL selon la charte unifiée passée avec chaque association locale qui souhaite participer au réseau mondial
- pérenniser son projet de fonctionnement, tant dans la structuration du réseau mondial des anciens, que dans les services qu'elle souhaite offrir à chaque association locale et à chaque ancien inscrit à cette association.
- aider ALFBXL à développer ses activités, à augmenter le nombre de ses adhérents et à réaliser tout projet de soutien au Lycée Français Jean Monnet de Bruxelles.

ALFBXL déclare :

- formaliser ses relations avec ALFM selon la charte unifiée passée avec chaque association locale qui souhaite participer au réseau mondial
- participer au fonctionnement d'ALFM selon le projet et l'organigramme indiqués dans la présente charte
- aider le lycée dans les projets où la participation des anciens est primordiale

Le Lycée Français Jean Monnet de Bruxelles déclare :

- formaliser ses relations avec ALFBXL et ALFM selon les directives et lettres de mission émanant de l'AEFE (*)

() Vous soutiendrez l'association locale des anciens élèves en lui offrant toute la lisibilité nécessaire ou, si elle n'existe pas, vous participerez activement à sa création. Vous inviterez les anciens élèves de votre établissement à se rapprocher et à s'impliquer dans ALFM, l'association mondiale des anciens élèves (...) (lettre de mission aux proviseurs 2012/2013)*

Inscription des anciens comme membres d' ALFM et d' ALFBXL



Tout membre d'ALFBXL est membre de plein droit d'ALFM, selon le principe du libre choix.

Tout ancien du Lycée Français de Bruxelles, non-membre d'ALFBXL, qui s'inscrit à ALFM de sa propre initiative, sera incité à s'inscrire à ALFBXL.

ALFM transmettra à ses membres issus du Lycée Français de Bruxelles toute information qu'ALFBXL jugera utile sur son actualité, ses projets et ses réalisations.

Tout élève d'un établissement d'enseignement français à l'étranger est membre d'ALFM gratuitement dès la classe de première et pour une durée de cinq années après l'obtention du baccalauréat, selon le principe du libre choix.

Nota : si un ancien d'un Lycée Français s'inscrit à ALFM, sans être inscrit à son association locale, il paye l'adhésion prévue dans les statuts d'ALFM.

S'il s'inscrit via l'association locale dont il est membre, son inscription à ALFM est gratuite.



ALFBXL est libre, aujourd'hui et à l'avenir, de choisir les modalités de statut de membre ou de non-membre de son association.

Cependant, pour les élèves de première et de terminale, ainsi que pour les anciens ayant obtenu le baccalauréat depuis moins de 5 ans, ALFBXL s'engage à les inscrire gratuitement comme membre de plein droit de son association selon le principe du libre choix.

Au cas où ALFBXL souhaite élargir le statut de membre au personnel administratif ou au corps enseignant du Lycée, ou à un ancien issu de ces catégories, l'appartenance à ALFM ne pourra être élargie à ces nouveaux membres, en raison des statuts actuels d'ALFM.

ALFBXL informera régulièrement l'ensemble de ses membres de leur libre choix du statut de membre d'ALFM.



Le Lycée informe ses élèves, en classe de première et de terminale de l'existence de l'ALFBXL et de l'ALFM, et des possibilités d'adhésion gratuite à celles-ci.

Le Lycée communique chaque année à ALFBXL et à ALFM la liste des élèves de Terminale ayant donné leur accord pour que leur nom soit présent dans l'annuaire des anciens de Bruxelles et dans celui d'ALFM.

Toute autre information sur chaque élève autre que son nom, sa classe terminale et l'année du Bac sera laissée au libre choix de ce dernier.

L'annuaire des anciens du réseau de l'enseignement français à l'étranger

L'inscription à l'annuaire mondial :

L'inscription à l'annuaire mondial d'un ancien du lycée ne peut être validée que via la modération du lycée pour les anciens récemment bacheliers, et celle de l'association locale pour les élèves plus anciens.

Ainsi, tout ancien qui s'inscrit directement à ALFM passera par le filtre du lycée et de l'association locale, d'où un double intérêt : éviter les intrus et rapporter l'existence de cet ancien à l'association locale.



Tout membre d'ALFM est inscrit à l'annuaire des anciens du réseau.

Tout ancien élève du réseau, qu'il choisisse ou non d'être membre d'ALFM, pourra s'inscrire à l'annuaire mondial.

Cet annuaire aura des clés de tri par région, pays, lycée, promotion, appartenance à l'association locale, formation, métier, centre d'intérêt, ..., selon ce que chaque membre acceptera de voir diffuser.



ALFBXL informe ses membres de leur inscription à l'annuaire mondial si ils choisissent d'être membre d'ALFM, avec libre accès aux données autorisées.

ALFBXL informe les personnes inscrites à son annuaire de la possibilité de s'inscrire à celui d'ALFM, avec restriction de recherche pour les non-membres

Nota : le but est d'avoir le plus grand nombre d'inscrits dans l'annuaire « local » et dans l'annuaire « mondial », cotisants ou non, et d'inciter à être cotisant de l'association locale pour accéder aux services liés à ces annuaires.



Le Lycée informe les parents d'élèves de l'existence de l'ALFBXL et de l'ALFM, de l'annuaire local et de l'annuaire mondial, ainsi que des possibilités d'inscription gratuite à ces deux associations offertes à leur enfant.

Consultation de l'annuaire mondial :

Cet annuaire aura des clés de tri par région, pays, lycée, promotion, appartenance à l'association locale, formation, métier, centre d'intérêt, ..., selon ce que chaque membre acceptera de voir diffuser.

La recherche du nom d'une personne sera libre pour tout visiteur sur le site ; mais l'accès à ses données autorisées et à la possibilité de lui laisser un message sera réservée aux membres d'ALFM.

Accès aux services du futur site interactif ALFM

ALFM ouvrira un site internet interactif à la hauteur de la dimension du réseau et des services que nous voulons offrir.

Voici une liste non exhaustive des fonctionnalités offertes aux simples visiteurs et celles à disposition des membres, outre celles évoquées dans la partie annuaire

Accès libre :

- visualisation du réseau d'enseignement et du réseau associatif des anciens avec liens vers les sites respectifs dont celui d'ALFBXL
- accès au flux de l'actualité des associations locales et des lycées, regroupés sur le site ALFM au libre choix de chaque association locale

Accès libre avec modération ALFM et ALFBXL :

- inscription à l'annuaire ALFM (+ ALFBXL si le nouvel inscrit n'y est pas présent)

Réservé aux membres :

- services complets de l'annuaire mondial
- accès aux offres de stages et emplois
- réseau affaires
- accueil étudiants à Paris
- ...

Fonctionnement d'ALFM avec ALFBXL et le Lycée Français Jean Monnet de Bruxelles

ALFM n'est pas une fédération mondiale d'associations locales avec un modèle-type d'associations fédérées et un système pyramidal. ALFM se veut le rassemblement de l'ensemble des associations locales et l'expression de leur multitude et de leur diversité. Créée par des représentants bénévoles d'associations locales, elle a pour but d'être la vitrine du réseau des anciens, son lieu d'expression universelle et son outil pour les services à apporter aux associations locales d'anciens, aux établissements dont elles sont issues et aux étudiants issus du réseau de l'enseignement français à l'étranger.

C'est pourquoi nous souhaitons formaliser l'implication de chacune des associations locales dans la structure d'ALFM et les actions que nous mènerons, ainsi que l'implication d'ALFM dans la reconnaissance et la mise en relief des actions locales.



ALFM est une structure indépendante qui ne « dirige » pas les associations locales.

ALFM souhaite accueillir le plus grand nombre de représentants des associations locales :

- parmi les membres de son Conseil d'Administration
- pour former « ALFM Paris » qui sera en charge d'animer les activités et services que nous voulons offrir à nos membres.

Les **fomA** (Forum Mondial des Anciens) tous les 2 ans, et les Assemblées Générales à Paris et dans les villes accueillant les **fomA** seront les moments-clés des échanges entre les associations locales et leurs conclusions seront appliquées par le bureau et le CA.

Avec ALFM :

ALFBXL garde toute son indépendance de statuts, de gestion et de décision.

Elle désigne un responsable des échanges avec ALFM pour tout ce qui est communication, actualités et projets auxquels ALFM peut participer et aider ALFBXL

Elle désigne parmi ses membres un représentant résidant à Paris (ou au plus près) qui sera associé au travail d'ALFM sur Paris et présent aux AG et aux **fomA**.

Ses membres habitant Paris ou en France formeront, avec leurs homologues de tous horizons, les animateurs d' « ALFM Paris »

Avec le Lycée Français :

Elle participe au CE du lycée et utilise la force de son implantation locale pour aider le Lycée dans ses projets et ses actions.

Avec ALFBXL :

Le lycée français de Bruxelles donne une place à ALFBXL au sein du Conseil d'établissement au titre de consultant sans voix délibérative.

Il fait élire chaque année parmi les élèves de terminale un ou 2 représentants des élèves, futurs anciens, relais auprès de l'ALFBXL.

Il fournit un lieu d'affichage bien placé, à disposition d'ALFBXL pour y proposer ses activités et ses services et diffuse sa documentation à chaque nouvel élève de première et de terminale

Avec ALFM :

Le lycée, le plus souvent possible suivant ses moyens, incitera les représentants lycéens à venir aux AG et aux fomA organisés par ALFM.

Il fournit un lieu d'affichage rendant compte des activités et services proposés par ALFM, et diffuse sa documentation à chaque nouvel élève de première et de terminale



Correspondant avec ALFBXL et LFJM :

Correspondant avec ALFM depuis Bruxelles :

Contact pour ALFM

Contact pour le représentant ALFBXL à Paris :

Représentant(s) ALFBXL à Paris (ou France)

Contact pour ALFBXL

Représentant ALFBXL auprès du LFJM et des élèves des terminales

Signent à

, le

, la présente Charte éditée en 3 exemplaires :



Président(e)



Yvan de LAUNOIT
Président



Evelyne REGNIEZ
Provisur